

**Reçu au titre des dons
à certains organismes d'intérêt général**
Article 200, 238 bis et 978 du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

1

Bénéficiaire des versements**Nom ou dénomination :**

AMICALE JOUEURS US SOUILLAC RUGBY

Adresse :

N° Rue ROUTE DU CIEURAC

Code Postal 46200 Commune SOUILLAC

Objet :**Cochez la case concernée (1) :**

- ☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du publié au Journal officiel du ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du
- ☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- ☐ Fondation d'entreprise
- ☐ Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- ☐ Musée de France
- ☐ Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Organisme ayant pour objectif exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- ☐ Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public reconnus d'Alsace-Moselle
- ☐ Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- ☐ Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement
- ☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- ☐ Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)
- ☐ Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)
- ☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)
- ☐ Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)
- ☐ Agence nationale de la recherche (ANR)
- ☐ Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- ☒ Autres organismes : ASSOCIATION LOI 1901

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

THOMAS SERRES PAYSAGE

Prénoms :

Adresse :

MAS DU VIEUX CHENE

Code Postal 46600

Commune MONTVALENT

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

300

Euros

Somme en toutes lettres : TROIS CENT EUROS

Date du versement ou du don : 08/04/2026.

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : ☒ 200 du CGI ☐ 238 bis du CGI ☐ 978 du CGI

Forme du don :

☐ Acte authentique ☐ Acte sous seing privé ☒ Déclaration de don manuel ☐ Autres

Nature du don :

☒ Numéraire ☐ Titres de sociétés cotés ☐ Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

☐ Remise d'espèces ☐ Chèque ☒ Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

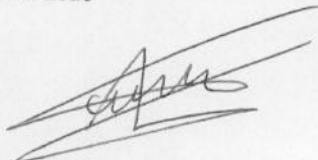
L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire et susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) Notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement.

Date et signature

08/04/2026



**CREDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRÉNÉES**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	11206	00082	00788713665	38
IBAN ETRANGER	FR76 1120 6000 8200 7887 1366 538			BIC AGRIFRPP812
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
MARTEL (00821)	ASSOC. LA MARGOTOU AMICALE US			
Tél : 0565373163	SOUILLAC RUGBY			
	STADE GEORGES PIVAUDRAN			
	RUE JACQUES MERQUEY			
	46200 SOUILLAC			

FILVERT :
098 098 18 18 (n° non surtaxé) *

INTERNET :
<https://www.credit-agricole.fr/ca-nmp> *

INTERNET MOBILE :
<https://www.credit-agricole.fr/ca-nmp> *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées Société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit
immatriculée au RCS d'ALBI sous le N° 444 953 830
dont le siège social est sis 219, avenue François Verdier 81000 ALBI
Société de courtage d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 019 259
dont le N° d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME est le FR234317_01TOAZ.

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

**CREDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRÉNÉES**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	11206	00082	00788713665	38
IBAN ETRANGER	FR76 1120 6000 8200 7887 1366 538			BIC AGRIFRPP812
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
MARTEL (00821)	ASSOC. LA MARGOTOU AMICALE US			
Tél : 0565373163	SOUILLAC RUGBY			
	STADE GEORGES PIVAUDRAN			
	RUE JACQUES MERQUEY			
	46200 SOUILLAC			

FILVERT :
098 098 18 18 (n° non surtaxé) *

INTERNET :
<https://www.credit-agricole.fr/ca-nmp> *

INTERNET MOBILE :
<https://www.credit-agricole.fr/ca-nmp> *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées Société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit
immatriculée au RCS d'ALBI sous le N° 444 953 830
dont le siège social est sis 219, avenue François Verdier 81000 ALBI
Société de courtage d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 019 259
dont le N° d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME est le FR234317_01TOAZ.

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

